

## Conseil municipal : MAM le projet avance

L'architecte a présenté le projet de création avec un espace de vie ouvert vers le jardin et trois chambres ; ces locaux permettront d'accueillir 12 enfants.



Conseil municipal : MAM le projet avance

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Guy Lapeyre, le jeudi 23 octobre, pour voter cinq délibérations et aborder diverses informations.

Au niveau des informations diverses Maurice Marseille signale que dans le compte rendu du 11 septembre il est fait mention du lieu-dit la Caillaouère alors que le lieu-dit de la station de pompage s'appelle en réalité Caoulère.

Quant au **rapport d'activité de l'agglomération** de 80 pages celui-ci sera envoyé par voie dématérialisée à l'ensemble des Conseillers. Guy Lapeyre en détailla les éléments principaux concernant l'assainissement, les chemins de randonnée, la petite enfance, les autorisations d'urbanisme. Philippe Biaute indique que la commune a une population totale de 1216 habitants, ce qui la place en quatrième commune de l'agglomération derrière Auch (24 115), Pavie (2 628) et très proche de Preignan (1 257).

Concernant une présentation du comité de pilotage de la **MAM** (maison d'assistantes maternelles) qui s'est déroulé le 13 octobre, Guy Lapeyre rappelle que ce comité a permis de réunir la mairie, la Préfecture, la CAF, la MSA, la PMI, le pôle petite enfance de l'agglomération, les assistantes maternelles intéressées au projet, l'architecte en charge du projet et Mme Bourdalle, assistante en maîtrise d'ouvrage. L'architecte a présenté le projet : extension qui donne vers le jardin, démolition d'une cloison pour créer la partie « sommeil », un espace de vie ouvert vers le jardin et trois chambres ; ces locaux permettront d'accueillir 12 enfants.

Quant à Marjorie Carraro, celle-ci a présenté le **projet « boîte à lettres papillons »** mis en place à l'école. Il s'agit d'une association nationale qui gère le dispositif. Une boîte à lettre est installée au sein de l'école accessible à tous mais discret où des enfants victimes de harcèlement, de violences physiques sexuelles ou psychologiques pourront glisser un mot dans la boîte. Le principe de cette association repose sur l'idée « si tu ne peux pas le dire écris le ». Ce sont des personnes extérieures à l'école qui relèvent le courrier et chaque enfant recevra une réponse. Pour les cas les plus sérieux, une réponse visio par un psychologue pourra être faite et éventuellement un signalement.

### Travaux

René Petit indique qu'il faudra réunir la commission parcours de santé car il vient de recevoir les devis des agrès choisis lors de la dernière réunion. Il précise que les travaux de point à temps sur les routes ont été chiffrés à 10.000 € HT. Le chemin du Barriot présente, quant à lui, une situation plus dégradée. Un devis a été reçu pour l'ensemble des travaux et qui entre dans l'enveloppe allouée.

### Délibérations

### Tarif salle des fêtes

Maintenant que la salle des fêtes a été rénovée le maire propose de revaloriser les tarifs : Les tarifs actuels sont les suivants : Associations de Jégun : gratuit. Habitants de la commune, Été:150 €, hiver : 280 €. Personnes extérieures, Été : 550 €, hiver : 700 €. Réunions, Été : 100 € par jour, hiver : 150 € par jour. Adopté à l'unanimité.

#### **Soutien à la chasse traditionnelle de la palombe**

le Conseil municipal devait se prononcer contre la suppression programmée de la chasse à la palombe au filet en palombière. La France a, en effet, été renvoyée devant la Cour de Justice européenne pour non-respect des dispositions de la directive européenne sur les oiseaux. Il s'agit de voter une délibération de soutien à ce mode de chasse ancestral sur notre territoire. Résultat du vote : Voix contre : 1, abstentions : 3, pour : 10.

#### **Droit de préemption urbain**

Un dossier a été reçu de Me Deville pour la vente des parcelles : AV 24, AV 26, AV 28, AV 29, AV 195 et AV 197 situées Bd du Midi et Rue du Plaët. Le Maire propose au conseil de ne pas faire usage du droit de préemption et soumet cette proposition au vote : vote pour ne pas faire usage de la préemption 14 voix.

Réunion du prochain conseil municipal le 27 novembre.